

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Au titre des exercices 2020 et 2021, les honoraires engagés par Nicox SA et par ses filiales étrangères entrant dans le périmètre de consolidation pour ses Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux se décomposent comme suit :

	Ernst & Young Audit				Approbans			
	Montant (HT)		en %		Montant (HT)		en %	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	164 000	161 000	90.48%	69.73%	26 000	26 000	100.00%	57.78%
Filiales intégrées	12 000	12 000	6.62%	5.20%				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur (Requis par la législation nationale)	5 250	57 900	2.90%	25.08%		19 000		42,22%
<i>Sous-total</i>	181 250	230 900	100.00%	100.00%	26 000	45 000	100.00%	100.00%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Fiscal								
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	-							
TOTAL	181 250	230 900	100.00%	100.00%	26 000	45 000	100%	100%